

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 8 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Cierrey dûment convoqué le 3 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Fernand BARRAL, maire.

Présents : F. BARRAL, S. SOULET, V. RAMOS, B. SUPPLICIAU, L. LEVEQUE, P. LEBRETON, B. MAUCOLIN, E. CAHON, L. MOULIN, D. FERRAND, A. LUZERNE, J.P. QUEROLLE, D. HAMON

Absents : F. DUVAL

Procuration :

Secrétaire de séance : E. CAHON

ORDRE DU JOUR

- DM remboursement Grange compte 673 / compte dépenses imprévues
- Délibération délégation du Maire : annule et remplace
- Délibération: élection des délégués SICOSSE : annule et remplace
- Délibération : dérogation sur le permis de construire Mr MARZOUG
- Délibération : programmation SIEGE 2021
- Délibération : travaux de mise en sécurité incendie hameau de Rochefort
- Délibération : création commission de travail après présentation du projet « groupe scolaire »
- Délibération : chiens errants
- Délibération : modification du « sens interdit » rue des Noisetiers
- Proposition de L. LEVEQUE suite à la mise en vente de la Clé des Champs
- Compte rendu réunion rue Michel Chambrin – Direction des Routes
- Point des commissions EPN
- Point des commissions communales
- Fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité
- Arrêté gens du voyage
- Gestion des ouvrages pluviaux sur la commune
- Modification du sens interdit dans le lotissement de la Mare des Chênes
- Point vert
- Questions diverses

SEANCE

Les élus valident de présenter la délibération suivante qui n'était pas à l'ordre du jour :

- DEVIS PARKING MAIRIE ET DELIBERATION

Eurovia a réactualisé son devis et modifié certains travaux :

- Recul de la clôture du parking extérieur
- Modification de l'implantation du portillon côté bibliothèque
- Fin des travaux de débit de fuite en direction de la mare. Actuellement, l'eau se déverse au pied de la Grange lors de fortes pluies (1ère partie réalisée lors du mandat précédent)

<u>Parking mairie</u> :	Devis HT	39 837,19 € HT
<u>Débit de fuite</u> :	Devis HT	7 740,00 € HT

Ces devis sont validés à l'unanimité.

Des demandes de subvention vont être adressées à la Préfecture, au Conseil Départemental et à l'agglomération Evreux Portes de Normandie. Le Maire est autorisé à signer les demandes de subvention.

- DM REMBOURSEMENT GRANGE compte 673 / compte dépenses imprévues

En 2020, du fait du Covid-19, la Grange a été fermée plusieurs mois aux manifestations et des remboursements de chèques encaissés en 2019 doivent être effectués.

Les élus valident à l'unanimité la décision modificative suivante :

Au compte 673 (titres annulés) :	+ 1 000 €
Au chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) :	- 1 000 €

La décision modificative est validée à l'unanimité

- DELIBERATION DELEGATIONS DU MAIRE : annule et remplace

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 26 mai 2020 concernant les délégations au maire.

La Préfecture a demandé sa modification car le conseil municipal n'a pas fixé les limites ou conditions des délégations consenties sur certains points.

Aussi, les points 10 – 11 – 12 – 15 doivent être de nouveau délibérés.

Après débat, les élus valident à l'unanimité les modifications des points 10 – 11 -12 et 15. La délibération définitive est ainsi rédigée :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- *exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les limites des crédits votés à cet effet par le conseil municipal et dans la limite de l'estimation financière du bien immobilier réalisée par les services fiscaux.*
- *intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans la limite de 1 000 €; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.*
- *régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 3 000 € HT par sinistre.*
- *exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme, dans la limite de 150 000 € par an au maximum.*

- DELIBERATION ELECTION DELEGUES SICOSSE : annule et remplace

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 26 mai 2020 pour l'élection des délégués aux commissions intercommunales. La Préfecture a noté une erreur dans la nomination des délégués au SICOSSE (Syndicat Intercommunal de construction, d'entretien et de gestion des CES d'Evreux).

En effet, trois suppléants ont été nommés au lieu d'un seul suppléant.

Emilie CAHON se propose suppléante.

A l'unanimité des élus, Emilie CAHON est désigné suppléante au SICOSSE.

Ainsi, les délégués au SICOSSE sont :Titulaire : Dominique HAMON - Suppléante : Emilie CAHON.

- DELIBERATION : DEROGATION SUR PC MR MARZOUG

Monsieur MARZOUG est acquéreur des parcelles AB 214 et AB 212, sous réserve de l'obtention d'un permis de construire sur la parcelle AB 214 (zone UB du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Ce permis, réf PC 027 158 20 F006, a été déposé le 26 août 2020. Le service instruction du sol d'Evreux Portes de Normandie a informé les élus que ce permis ne pouvait être validé en l'état.

En effet, la parcelle AB 212 (joutant la parcelle AB 214 urbanisable) est classée en espace boisé classé. Si construction, une maison doit être implantée à une distance minimum de 10 m de ce zonage. Du fait de la taille réduite de la parcelle constructible (534 M2), il n'est pas possible de modifier l'implantation de la maison.

Après informations prises auprès de plusieurs riverains habitant depuis plus de 50 années sur la commune de Cierrey, il s'avère que la parcelle AB 212 n'a jamais été boisée.

Ce zonage est donc erroné sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, comme il l'était également sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cierrey.

Une demande de rectification de zonage a été notifiée au service planification du PLUI, ce document étant actuellement en cours de procédure de modification, afin que la parcelle AB 212 soit classée en Zone N.

En attendant cette rectification et afin de valider le permis de construire de Monsieur MARZOUG, les élus valident à l'unanimité de déroger à la règle des 10 m de ladite zone naturelle boisée, afin qu'il puisse planter sa maison comme indiqué sur les plans de son permis de construire.

- DELIBERATION : PROGRAMMATION SIEGE 2021

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure (SIEGE) propose à la commune de se positionner pour engager des travaux pour 2021 :

1 - Remplacer les luminaires actuels par des luminaires LED (permettant environ 60 % d'économie d'énergie)

La commune possède 250 points lumineux.

Deux modèles sont présentés : le modèle Valberg est retenu par les élus.

Les luminaires peuvent être changés par tranche de 20 000 € TTC. La part communale serait de 40 %, soit un coût de 6 666,67 € HT (tva prise en charge par le SIEGE).

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de remplacer les luminaires actuels par des luminaires LED modèle Walberg, deux premières tranches seront financées en 2021, soit environ 50 points lumineux.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec le SIEGE, ainsi que tous documents s'y rapportant.
- décide que les sommes nécessaires seront inscrites au Budget 2021, en dépenses d'investissement, compte 2041582.

2 – Programmer des travaux pour éviter les chutes de tension (micro coupures) rue René Lefebvre

Le SIEGE estime ces travaux de renforcement de ligne à 20 000 € TTC, la part communale étant de 7 %, soit un coût de 1 666,67 € (tva prise en charge par le SIEGE).

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide la prise en compte de ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec le SIEGE, ainsi que tous documents s'y rapportant.
- décide que les sommes nécessaires seront inscrites au Budget 2021, en dépenses d'investissement, compte 2041582.

- DELIBERATION : TRAVAUX DE MISE EN SECURITE INCENDIE HAMEAU DE ROCHEFORT (DECI)

Le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI) définit les modalités de lutte contre les incendies de l'Eure. Il s'applique aux nouveaux projets de construction (dont extension de maison, aménagement d'un garage, etc).

Le Maire est responsable de l'existence, de la disponibilité et de la suffisance des ressources en eau. Une défense incendie efficace permet de réduire le temps d'intervention des sapeurs-pompiers, réduisant les risques pesant sur la vie des personnes et des biens.

Au Hameau de Rochefort, la défense incendie est insuffisante.

Un permis de construire a été déposé récemment pour l'extension d'une maison.

Le service incendie d'Evreux Portes de Normandie a émis un avis défavorable sur ce dossier pour « absence de dispositif de défense incendie à distance réglementaire ».

Les élus doivent se positionner sur la mise en œuvre de travaux de défense incendie sur le hameau de Rochefort afin de voir l'aboutissement de ce permis de construire, mais également pour mettre le hameau en conformité avec le règlement départemental.

Les élus valident, à l'unanimité, de mettre en œuvre une étude avec les services compétents afin de réaliser un ou plusieurs points d'eau incendie sur le hameau de Rochefort.

Contacts vont être pris avec le service incendie de Evreux Portes de Normandie afin qu'une étude soit menée en ce sens.

Aux vues des débits et dimensionnements des canalisations sur le hameau, la solution serait la pose de réserves d'eau (type bêche ou cuve enterrée).

Des devis seront présentés à un prochain conseil municipal pour validation des travaux et demandes de subventions.

- PRESENTATION DU PROJET « GROUPE SCOLAIRE » ET DELIBERATION PORTANT CREATION COMMISSION DE TRAVAIL

Mr MAUCOLIN présente aux élus la Convention de Ruralité et le projet du groupe scolaire avec la commune du Vieil-Evreux.

Le Département de l'Eure et l'Académie sont membres du COPIL, ainsi que 6 membres du conseil municipal de la commune du Vieil-Evreux.

Pour le conseil municipal de Cierrey, les élus suivants sont désignés pour participer à ce groupe de pilotage :

- D. FERRAND
- L. LEVEQUE
- B. MAUCOLIN
- L. MOULIN
- S. SOULET
- B. SUPPLICIAU

- DELIBERATION CHIENS ERRANTS : achat lecteur de puces et amende pour chien errant

Des chiens errent régulièrement sur la commune, fugueurs réguliers ou perdus.

Actuellement, l'agent communal ou les élus doivent prendre des risques pour emmener ces chiens chez le

vétérinaire afin de vérifier leur identification et obtenir les coordonnées des propriétaires.

D'autres chiens sont déjà identifiés, mais ils fuguent régulièrement et leurs propriétaires ne prennent pas en compte les risques d'accident.

Il est proposé et validé par les élus :

- La rédaction d'un arrêté municipal relatif à la circulation et à la divagation des chiens sur la commune
- L'achat d'un lecteur de puces électroniques pour identifier les propriétaires de chiens errants
- La mise en place d'une amende forfaitaire de 38,00 €. Le propriétaire ne pourra récupérer son chien qu'après paiement de cette amende.
- Cette amende sera renouvelée à chaque récidive.
- La mise en place d'un prix par journée de garde : 30,00 € par jour (frais de garde et de nourriture).

Pour l'installation d'un chenil sur la commune, son implantation fait débat et les élus proposent de finaliser ce point au prochain conseil municipal après étude.

- DELIBERATION : MODIFICATION DU « SENS INTERDIT » RUE DES NOISETIERS

La rue des Noisetiers est en sens interdit depuis le croisement avec la rue des Eglantiers jusqu'à la rue René Lefebvre.

Il est demandé que soit ajouté « sauf riverains » sur le panneau sens interdit, afin de faciliter la sortie des habitants des six maisons de la rue.

Les élus valident à l'unanimité cette proposition.

- PROPOSITION DE L. LEVEQUE suite à la mise en vente de la Clé des Champs

Proposer aux futurs acquéreurs de la Clé des Champs (désireux de remettre en route une activité restaurant/café) de préparer les repas pour les enfants de l'école.

Ils pourraient ainsi assurer une partie de leur chiffre d'affaire du fait du nombre conséquent de repas hebdomadaires (près de 80 rationnaires / jour).

Proposition de mise en place d'un groupe de travail pour étude avec le projet groupe scolaire et les élus désignés au Comité de Pilotage. L. LEVEQUE dirigera cette étude.

Le propriétaire du local sera convoqué en mairie.

- COMPTE RENDU REUNION RUE MICHEL CHAMBRIN - DIRECTION DES ROUTES

Informations F. BARRAL : Point sur les inondations récurrentes rue Michel Chambrin(RD 669) ainsi que sur la réfection de la voirie par le Département pour reprise de la rue par l'EPN.

Après de nouvelles réunions avec le département, la commune va de nouveau demander le déclassement de la rue en voie communale pour reprise par l'EPN.

- POINT SUR LES COMMISSIONS EPN(relevé des décisions déjà envoyé par mail)

Commission n°1 - Aménagement du territoire du 22/09/20 (infos compl.de B. Maucolin) :

Aménagement :

- Longs Buissons 3 : achat d'une parcelle de 60 ha pour 24 M€ pour faire face à une importante demande. Sur cette parcelle sera construite la nouvelle piscine.

- L'aménagement de la zone sera confié à la société SHEMA qui était seule en lice, leur prestation a été négociée à 5,5% correspondant aux prix du marché.
- L'aménagement de l'Ilot saint Louis a également été confié à l'aménageur SHEMA.
- Une parcelle de 5 600m² a été cédée à 30 €/m² soit 168 000 €. Cette parcelle particulièrement difficile à vendre étaient généralement occupée par les gens du voyage.

Tourisme : Aide aux hébergements touristiques de 10 à 40 % selon le nombre de critères qualité retenus :

Le Vieil Evreux	27 000 €
Marcilly/ Eure	20 000 €
Jouy/Eure	8 370 €

Transports scolaires :

De nombreux dysfonctionnements sont signalés dont la société de transport est responsable. Les horaires ont été modifiés pour éviter l'engorgement du pôle d'échange, des bus sont supprimés.

Des négociations sont en cours entre EPN et la région.

Il est rappelé que les transports scolaires urbains et interurbains sont à la charge de l'EPN et que la région a en charge les lignes régulières.

Location vélos électriques :

La location de vélos électriques jusqu'alors limitée à 15 mois pourra désormais être prolongée de 12 mois.

Les 150 000 € distribués sous forme d'aide à l'achat d'un vélo (400 ou 600 €) ont généré un chiffre d'affaire de 700 000 €.

Commission n° 2 - Eau& assainissement du 23/09/2020 (compte rendu Ph. Lebreton) :

Eau :

Présentation de la nouvelle équipe - Election président et vice-président

Création de la sous-commission litige "eau" et élection du président et désignation de 11 élus composant cette commission

Feuille de route du président Mr NOGAREDE.

Solidarité Intercommunale, collaboration et équité.

Qualité de l'eau au robinet et santé.

A terme,harmonisation du prix de l'eau quel que soit le lieu d'habitation sur l'EPN en tirant les prix vers le bas...

Environnement, eaux usées et rejets seront vérifiés.

Investissement sur 5, 7 et 8 ans. Raccordement au CTEU de Gravigny qui est surdimensionné.

Une enquête va être engagée pour les besoins des communes en matière d'eau, renforcements éventuels et travaux.

- Assainissement

- Eau potable

- Relations clients : Eau de Normandie, plusieurs plaintes de non satisfaction des relations clients et des malfaçons de poses des compteurs. Cet organisme va recevoir des demandes d'explication de la part du président.

- Qualité de l'eau

Schéma directeur Eau de 900 000 €

Création d'un Copil de 7 élus. (recherche des parasites)

Défense incendie : DECI:

Etat des lieux à faire par commune

Proposition au conseil communautaire

Cartographie avec distances des Poteaux incendie (200 m est la loi réglementaire actuelle)

Recherche des solutions avec coûts, subventions (60%) et complément EPN

17 Communes n'ont pas signé la convention (le président souhaite que toutes signent, afin de diminuer les coûts)

Commission n° 4 - Voirie et déchets verts (infos compl. de D. HAMON)

Réouverture déchetterie St Laurent fin octobre à priori.

Commission n° 5 - Finances du 24/09/20 (infos compl. de S. Soulet)

1) Élection du Président de la commission : Mr Bruno Groizeleau est élu à l'unanimité.

Présentation de sa ligne directrice pendant son mandat.

- a) développer la centrale d'achat et la mutualisation
- b) maintenir une gestion rigoureuse
- c) présentation d'un plan à moyen terme d'investissement
- d) vendre du foncier et projet de Long Buisson 3
- e) renégociation de la dette

2) Présentation du budget supplémentaire 2020

Accueil des étudiants de 4ème et 5ème années en dentiste rénovation de l'école notre dame (face de la gare) pour les accueillir. Le taux de réalisation des investissements pour 2020 s'élève à 60% environ.

Pas de grosse modification

3) Modification des AP (autorisation de programme) CP (crédit de paiement).

4) Créances irrécouvrables

Mise en compte 654 pour un montant de 363 144,35 €, Montant n'ayant pas pu être recouvré par le percepteur.

Question de la commission finance : n'y aurait il pas une action à mener ?

1. Modification de la durée d'amortissement applicable à partir du 1er janvier 2021
2. Soutien au sport de haut niveau : subvention accordée à Evreux Volley Ball
3. Soutien au sport de haut niveau : subvention accordée à Saint Sébastien de Morsent sport Handball

Question de la commission : redéfinir le terme « sport de Haut niveau »

4. Attribution des fonds de concours : 82 dossiers pour un montant de 771 K€.

- POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission aménagement du territoire du 28/09/2020 (compte rendu B. Maucolin)

Urbanisme : La commission propose au conseil de demander à URBAPAC de prolonger jusqu'au terme prévu l'entretien des terrains de la voirie et de l'éclairage public. Le conseil propose d'attendre la fin de vente des derniers terrains.

Urbanisme : La commission devra vérifier les modifications apportées au PLUI + zones naturelles.

Environnement : Une reconnaissance sera effectuée par la commission avant d'engager l'organisation d'une séance de nettoyage des chemins.

Aménagement du territoire : Un projet global sera présenté incluant les voies douces inter-hameaux les voies intercommunales.

Commission communication du 30/09/20(compte rendu Ph. Lebreton)

Bulletin municipal 2020/2021 : La commission propose de suspendre la création du bulletin pour cette année du fait d'un manque d'informations de la mairie et des associations pour alimenter les pages.

Il est proposé de réaliser un flash infos de plusieurs pages (2 ou 3 x A3 suivant le besoin) tiré sur du papier de qualité pour compenser l'absence de bulletin. Un recensement des rubriques est en cours.

Un devis sera tout de même demandé au prestataire habituel sur un bulletin réduit.

Colis des anciens : Le colis sera réalisé par l'intermédiaire de Mr Marchand (Saveurs de Normandie) de Ménilles, prestataire de l'an passé, sur les mêmes bases.

Site internet de la commune : *Cierrey.fr*

Etat des lieux et expertise réalisés.

Les mises à jour logicielles ont enfin été effectuées par ZIOFIX.

La relation avec cette entreprise est reprise.

De nombreux messages indésirables liés à des robots étrangers sont apparus. ZIOFIX y a remédié à l'aide de filtres. Le site va être sécurisé en HTTPS gratuitement par ZIOFIX.

La commission propose de voir l'évolution de la maintenance et de reconduire pour un an le contrat avec cette entreprise.

Toutes les pages sont en cours de vérification et modification.

Les associations doivent donner leurs informations et chaque contributeur sera connu et responsable de ses données.

Repas convivialité : La proposition d'organiser un repas des élus et personnel est mise en sommeil mais la volonté reste entière.

Vœux du Maire : Il est décidé d'annuler la manifestation.

- FIN DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE DE L'ELECTRICITE

A partir du 1/01/2021, la commune ne sera plus liée à un contrat aux tarifs réglementés de vente de l'électricité. A cette date, un nouveau contrat devra avoir été signé avec un fournisseur au choix.

Il est donc possible de quitter sans frais le contrat actuel.

Le SIEGE propose un groupement d'achat.

Concernant le gaz, UGAP propose de bénéficier d'achats groupés à l'échelle nationale (pour contrat à échéance entre juin 2021 et juin 2025).

La commission bâtiment va étudier ce dossier et le point sera soulevé au prochain conseil.

- AVIS DES ELUS SUR LA REDACTION PAR LE MAIRE D'UN ARRETE « GENS DU VOYAGE »

Le Maire peut prendre un arrêté pour interdire le stationnement des gens du voyage sur la commune étant donné qu'un terrain destiné à leur accueil est à leur disposition à Guichainville.

Avis des élus sur le texte suivant :

« Considérant que le stationnement des caravanes des Gens du Voyage ne doit pas porter atteinte à la salubrité, à la tranquillité, à la sécurité publique et à la protection des sites et de l'environnement, Considérant qu'un terrain destiné à l'accueil des Gens du Voyage est situé voie communale 6 à Guichainville,

Arrête

Le stationnement ou le campement des Gens du Voyage est interdit sur le domaine public et privé de la commune de Cierrey, notamment sur les places, parkings, rues, espaces verts aménagés ou non aménagés, impasses, voies communales et chemins ruraux.

Les Gens du Voyage sont invités à s'arrêter sur l'Aire d'accueil aménagé sis voie communale 6 sur la commune de Guichainville.

Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la loi. »

Les élus valident à l'unanimité la rédaction de cet arrêté.

- GESTION DES OUVRAGE PLUVIAUX SUR LA COMMUNE(commission communale voirie réseaux)

L'entreprise Maillot est missionnée par l'EPN pour le nettoyage des grilles et avaloirs sur l'ensemble du territoire sur les mois de septembre pour le sud du territoire et d'octobre pour la partie nord.

Cette prestation comprend uniquement le nettoyage des grilles, des avaloirs et de leurs décantations ; elle ne concerne aucunement les caniveaux à grille, les réseaux, puisards et autres ouvrages de gestion des eaux

pluviales. Les élus vont répertorier ce qui n'est pas pris en compte afin de nettoyer régulièrement en interne.

- POINT VERT

Il est validé de repeindre les murs des bennes et d'installer des caméras fictives.

Planning des ouvertures/fermetures : A. LUZERNE octobre – JP QUEROLLE novembre – P. LEBRETON décembre

PANNEAU POCKET

Application permettant à la mairie de saisir des informations et alertes destinées aux habitants.

Prix 180 € TTC pour 1 an (sans tacite reconduction).

Pour le citoyen, application gratuite et illimitée et il ne fournit aucune donnée personnelle.

Les élus valident à l'unanimité sa mise en œuvre.

- QUESTIONS DIVERSES

Un élagage des arbres au niveau des mares rue des Marettes va être effectué.

Il est prévu une matinée de ramassage de déchets dans les rues et chemins de la commune.

Clôture de la séance à 22h50